

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2020

Le 03 décembre 2020 à dix-huit heures trente,
le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. MOREL Matéo, Mme SOULERAS Laurence, Mme CIBERT Anne-Laure, Mme ZANUTTO Astrid, M. GOLFIER Bernard, M. PARRA Florian, Mme PAYS Florence, M. MORTON Loïc, M. MONTALBAN Sébastien, Mme FAVIER Isabelle, Mme BURIAS Stéphanie, Mme DELAGE Muriel, M. DE OLIVEIRA Florian,

Absents : M. FAVIER Anthony excusé et M. MARCADIÉ Patrick

Pouvoirs : M. FAVIER Anthony à Mme FAVIER Isabelle

1°) Madame FAVIER Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

2°) Le compte-rendu de la réunion du 06/11/2020 a été adopté à l'unanimité.

Muriel DELAGE qui était absente lors de la réunion du 06/11/2020 se demande s'il ne serait pas plus rentable d'acheter les poubelles plutôt que de les faire fabriquer par les employés communaux. Il lui est répondu qu'une poubelle achetée coûte environ 250 € alors que le prix de revient de réalisation par les employés communaux est de 60 €. Cela fait donc faire des économies à la collectivité.

3°) N°2020/57 : Règlement intérieur de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la création de la garderie périscolaire à la rentrée 2016 il est nécessaire d'indiquer la capacité d'accueil de la structure ainsi que l'âge des enfants accueillis.

Pour rappel, la garderie périscolaire fonctionne pendant les jours d'école aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h25 à 18h30

Les tarifs en vigueur selon le quotient familiale sont les suivants :

- Quotient inférieur à 500 : 1.65 €
- Quotient entre 501 et 900 : 1.75 €
- Quotient entre 901 et 1 200 : 2.00 €
- Quotient supérieur à 1 201 : 2.20 €

Monsieur le Maire propose d'instaurer une capacité d'accueil à 30 enfants maximum dans la structure.

Les enfants accueillis doivent avoir entre 3 et 12 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

4°) Programmation FIC 2021

5°) Programmation DETR 2021

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser rapidement la réfection de la classe du haut à l'école. Le sol est en très mauvais état et les sanitaires ne sont pas adaptés. En effet le sol ne permet plus de faire le ménage correctement et les sanitaires étaient ceux de l'ancien appartement des instituteurs. Il est proposé de créer des sanitaires enfants et un sanitaire adulte.

Des demandes de devis ont été faites pour la réfection du sol et pour la partie plomberie. L'entreprise TTB a fait parvenir un devis pour le sol qui s'élève à 11 723.04 € TTC. Patrick FUMOUX doit faire parvenir rapidement un devis pour la plomberie.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent que des demandes de subventions soient déposées au titre du FIC 2021 et de la DETR 2021 afin que les travaux de réfection puissent être réalisés en 2021.

Des problèmes existent au niveau des sanitaires du bas, manque de pression au lavabo, wc qui s'évacuent très mal, il faut tirer la chasse 3 fois pour que le papier parte et il est parfois nécessaire de le déboucher à la main. Une demande de devis sera faite.

Loïc MORTON quitte la séance à 18h51. Il revient à 18h55.

6°) N°2020/53 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 – Commune

Préalablement au vote du budget primitif 2021 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020 – Commune.

A savoir :

- Chapitre 20 : 6 131 € le quart soit : 1 532 €
- Chapitre 21 : 16 673 € le quart soit : 4 168 €
- Chapitre 23 : 294 788 € le quart soit : 73 697 €

N°2020/54 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 – Commune

Préalablement au vote du budget primitif 2021 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020 – Commune.

A savoir :

- Chapitre 20 : 22 000 € le quart soit : 5 500 €
- Chapitre 23 : 401 374 € le quart soit : 100 343 €

7°) Tarifs location de la salle des fêtes et des barnums

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs actuels de location de la salle des fêtes et des barnums.

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas modifier ces tarifs.

Objet	Tarif au 1 ^{er} janvier 2019	Observations
Location de la Salle des Fêtes		
Particuliers habitant Limons	200 €	
Particuliers n'habitant pas Limons	330 €	
Associations de Limons	140 €	2 manifestations gratuites
Associations extérieures à Limons	300 €	
Pour un apéritif	50 €	
Caution de la Salle des Fêtes		
Caution	500 €	
Location du matériel		
Sono	50 €	
Caution du matériel		
Micro Sono (valise)	300 €	
Sono (cordon)	200 €	
Location des barnums		
Barnum de 6 mètres	50 €	
Barnum de 9 mètres	60 €	
Barnum de 12 mètres	70 €	
Caution des barnums		
Caution des barnums	200 €	
Location de tables et bancs seuls (sans barnums)		
1 table et 2 bancs	10 €	

8°) N°2020/55 Décisions modificatives du budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédit suivant, sur le budget Commune exercice 2020.

CRÉDITS À OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	10010	Autres Immobilisations - Ecole	150.00 €
27	27638	OPFI	Créances autres établissements publics	697.00 €
Total				847.00 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2152	10009	Installation de voirie - Voirie Rue	- 150.00 €
23	2313	10005	Atelier Communal	-697.00 €
Total				- 847.00 €

9°) N°2020/56 Décisions modificatives du budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédit suivant, sur le budget Assainissement exercice 2020.

CRÉDITS À OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	13911	OPFI	Opération d'ordre reprise subvention : agence de l'eau	5 046.00 €
040	139118	OPFI	Opération d'ordre reprise subvention : autres	200.00
040	13913	OPFI	Opération d'ordre reprise subvention : départements	4326.00
Total				9 572.00 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1311	OPFI	Opération d'ordre reprise subvention : agence de l'eau	- 5 046.00 €
13	13118	OPFI	Opération d'ordre reprise subvention : autres	- 200.00€
13	1313	OPFI	Opération d'ordre reprise subvention : départements	- 4 326.00 €
Total				- 9 572.00 €

10°) Rapport des Commissions :

Commission finances et affaires générales : Une réunion s'est tenue afin de commencer à préparer le budget 2021.

Un budget sera alloué en 2021 pour l'installation de bancs, de poubelles, de jardinières... Des barrières fixent seront installées devant l'école à la place des barrières de chantier.

La subvention FIC 2020 a été accordé pour la réfection de la voirie à Larmonière, les travaux débiteront en 2021 quand la météo le permettra.

Un budget investissement sera alloué pour l'achat d'une remorque avec attelage, d'une débroussailleuse...

La construction d'un poulailler pour l'école est également prévue.

Muriel DELAGE fait part des problèmes de dégradations sur les routes des Bravards et du cimetière. Quand les travaux d'assainissement seront finis l'entreprise PARRA effectuera une remise en état de la route des Bravards.

Un budget assainissement sera prévu pour le diagnostic des réseaux d'assainissement et la révision du schéma directeur. Le cout s'élève à 46 000 € HT, 50% sont pris en charge par l'Agence de l'Eau et 30% par le Département.

Isabelle FAVIER propose d'embellir la fontaine des Moussouves.

Un état des lieux des chemins de la Commune sera fait pour prévoir d'éventuelle réfection ou nettoyage.

Commission information communication développement et cérémonies : Le bulletin municipal est en cours de réalisation, il manque encore quelques éléments dont 2 articles d'association. Le site internet est également en cours de réalisation, il sera fini et mis en ligne en janvier 2021.

11°) Communications du Maire :

La 5G est en cours d'installation sur la Commune de Limons par l'opérateur FREE mobile.

La fibre arrive à Limons, 90 % de la Commune sera couverte.

Suite à la mise en place d'un Conseil de développement commun au sein de l'association Pays Vichy Auvergne, la CCPL doit proposer 6 délégués qui ne peuvent pas être les conseillers communautaires. Après explication sur le rôle de ce conseil, aucun conseiller municipal ne souhaite y participer.

Matéo MOREL donne quelques mots sur le pacte de gouvernance de la CCPL. Un questionnaire sera envoyé à chaque conseiller municipal. Pour Limons une démonstration de la bineuse a eu lieu avec d'autres communes de la CCPL et des entreprises d'espaces vert.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 08 décembre 2020

En ce qui concerne la reprise du sport, les match et entraînements sont autorisé mais les vestiaires restent fermés. Pour la Pétanque Limonoise, la reprise pourra se faire avec 12 personnes maximum.

Monsieur le Maire explique que suite à la tentative d'effraction au vestiaire du stade de football il s'est rendu sur place et a pu constater que les vestiaires étaient dans un très mauvais état : poubelles non vidées avec asticots, fruits pourris sur la table, dégradation des portes (coup de crampons) terre dans les siphons ... Le Président a été prévenu et un nettoyage a été fait. Une convention sera mise en place avec un état des lieux annuel à partir de 2021.

Un bac pour nettoyer les chaussures sera installé à l'extérieur ainsi que des grattes chaussures.

Conseil Municipal des jeunes : 12 enfants ont répondu favorablement. Une réunion aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront et une élection d'un maire des jeunes aura lieu. Le conseil municipal des jeunes sera en fonction pour 2 ans.

12°) Questions diverses :

- Muriel DELAGE explique que lorsque les employés communaux ont effectué la dernière tonte, le terrain de football n'a pas été tondu mais uniquement les alentours, il y a maintenant des taupes sur le terrain.
- Muriel DELAGE demande si la Commune peut faire quelque chose pour les peupliers morts sur le terrain d'entraînement. Lors du coup de vent qu'il y a eu avant le tournoi des vétérans des branches mortes étaient tombés et les footballeurs ont dû les ramasser. Les employés communaux feront le nécessaire.
- Muriel DELAGE fait part du problème rencontré au Port de Ris sur le cours d'eau. Un courrier sera fait à chaque riverain de ce cours d'eau leur demandant de nettoyer la partie qui leur incombent.
- Muriel DELAGE demande s'il serait possible de repeindre ou éclairer le passage piéton à l'entrée de Port de Ris coté Limons pour plus de sécurité. Un déplacement du passage piéton sous un éclairage publique sera fait.
- Muriel DELAGE demande si la police de l'environnement peut intervenir à Port de Ris pour les épaves de voiture. Monsieur le Maire va les contacter.
- Muriel DELAGE fait part des remarques qu'elle a eu sur l'installation des illuminations de Noel par les employés communaux. Pour l'année prochaine une demande de devis sera faite pour la location d'une nacelle ainsi qu'une demande de devis à Eiffage pour l'installations des illuminations par leurs soins.
- Stéphanie BURIAS demande l'envoi du fichier des visites des hameaux.
- Elle donne des explications sur la réunion du SAGE du syndicat mixte de Parc Naturel Régionale Livradois Forez. La Commune de Limons en fait partie car la Dore traverse une partie de la Commune
- Florian DE OLIVEIRA demande des informations sur la vente en mairie des calendriers des pompiers. Anne-Laure CIBERT lui explique qu'elle a vu directement avec le Président de l'amicale des sapeurs-pompiers de Puy-Guillaume et qu'un accord a été conclu pour permettre la vente des calendriers en mairie en attendant l'autorisation du démarchage à domicile. Elle ajoute qu'elle a reçu l'information ce jour que la vente en porte à porte sera désormais autorisée.
- La préparation des colis du CCAS se fera le jeudi 10 décembre à 18h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h32.

Le Maire, Matéo MOREL

4/4